

Procès verbal du Conseil d'École Élémentaire du 12 novembre 2021

Personnes présentes :

Enseignants : Décaris Stéphanie, Maupin Delphine, Salomon Sophie, Clerc Muriel, Geoffray Luc (président de séance), Godek Caroline, SERRIER Sophie

Parents d'élèves : Estelle GARROT , Alexandra HILAIRE , Pauline ROUMIER , Laure PORTÉ , Narsama LAMBLOT , Anne-caroline GARNIER , Fanny TOLLIS.

SIVOS. M. Roignot (Président du Sivos Spuller , maire de Sombernon)

DDEN : Mme REGNIER Véronique

Périscolaire : Mme LARGY Anne-Laure (responsable du site de Sombernon)

Personnes excusées :

IEN : M. Niermont

Parents d'élèves : Mmes Lyne DELAY , Karine MAGUET , Gaëlle VANNIER.

RASED : Mmes LOMBARD Nathalie, DURLET VOLKEN Marie

AESH : LERAT Cécile

1- Installation du nouveau Conseil d'Ecole et résultats des élections des représentants de parents d'élèves.

Nombres d'électeurs	227	<u>Titulaires :</u> Estelle GARROT , Alexandra HILAIRE , Pauline ROUMIER , Karine MAGUET , Anne-caroline GARNIER , Laure PORTÉ ,	<u>Suppléantes :</u> Lyne DELAY , Narsama LAMBLOT, Fanny TOLLIS , Gaëlle VANNIER
Nombre de votants	170		
Suffrages exprimés	160		
Taux de participation	74,89 %		

2- Point sur la rentrée : effectifs / répartitions/ équipe pédagogique.

L'équipe des enseignants n'a pas été modifiée. Mme SERRIER assure maintenant la décharges de direction le jeudi à l'élémentaire. Mme LERAT Cécile, AESH continue d'intervenir auprès d'une élève en élémentaire.

Mme DURLET VOLKEN Marie intervient sur le poste de maitresse E (rééducatrice).

Effectif de 134 élèves pour les 6 classes. (départ de 40 CM2 et d'autres dont le départ n'étaient pas prévu...et seulement 3 arrivées)

Répartition par niveau : **CP : 26 ; CE1 : 28 ; CE2 : 30 ; CM1 : 24 ; CM2 : 25**

CP	Muriel CLERC	19 CP	CE2	Stéphanie DECARIS	23 CE2
CP-CE1	Sophie SALOMON	7 CP - 14 CE1 = 21	CM1	Caroline GODEK	24 CM1
CE1-CE2	Delphine MAUPIN	15 CE1 - 7 CE2 = 22	CM2	Luc GEOFFRAY Sophie SERRIER (Jeudi)	25 CM2

Afin de réduire la quantité de papier, beaucoup d'informations seront adressées aux familles via la messagerie de l'école ou déposé sur le site de l'école. Seuls les documents qui demandent un retour de la part des familles seront toujours collés dans le cahier de liaison (bleu)

Le protocole sanitaire impose un lavage des mains à l'entrée, aux récréations, le masque en classe n'est plus obligatoire pour les enfants, l'aération des locaux doit être régulière. Les activités d'EPS sont possibles en intérieur. Le respect du non brassage n'est plus une obligation stricte mais il doit toujours être recherché.

EDIT : le niveau 2 du protocole revient en œuvre à partir du lundi 15/11 avec le masque obligatoire dès le CP.

La Côte d'Or suit une procédure expérimentale de tests salivaires qui permettrait d'éviter la fermeture de classe systématique au premier cas de Covid-19 d'enfant déclaré. Seuls les enfants positifs et ceux qui n'ont pas donné d'autorisation de test devront rester en isolement.

Les enseignants constatent que le groupe des enfants qui utilisent le bus arrive à l'école tardivement, souvent après l'heure de rentrée. Certains enfants doivent quitter les classes à 11 h 20 pour satisfaire au départ d'un bus et à sa réutilisation dans un autre circuit après. Une accompagnatrice du SIVOS est présente dans le couloir pour éviter qu'ils ne se déplacent seuls. Ces deux contraintes font perdre du temps « de classe » aux enfants concernés. Les enseignants déplorent le manque d'informations, ils pensent que ce n'est pas à l'école de s'adapter aux horaires du transport mais bien l'inverse.

3- Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur doit être voté chaque année par le premier conseil d'école. Il a été envoyé en avance aux membres du conseil d'école afin de faciliter la discussion et le vote.

Le règlement de l'école élémentaire est adopté à l'unanimité.

Il sera envoyé par messagerie et mis en ligne sur le site de l'école. Un accusé de réception sera collé dans le cahier de liaison afin que les parents puissent attester d'en avoir pris connaissance.

4- Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires et intervention du RASED :

Les APC ont débuté dès la rentrée de 16 h 30 à 17 h 30 par petits groupes.

Les jours sont variables selon les classes : les lundis ou les mardis.

Les parents des élèves concernés sont informés à l'avance et donnent leur autorisation pour ces APC.

Une demande est formulée par la responsable du périscolaire : faire sortir les élèves des APC par la porte jaune pour réduire l'encombrement des parents qui attendent devant la porte de la garderie. Les enseignants expérimenteront cette solution mais des obstacles apparaissent : pas de lumière sur le trajet, sol boueux et « humide » et tous les enseignants n'ont pas la clé de cette porte.

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

Constitution de l'antenne de Sombernon : Nathalie LOMBARD : psychologue scolaire, Marie DURLET VOLKEN: maîtresse E qui intervient à la demande des familles ou des enseignants (avec accord des familles).

Contact : **Tél : 06 40 91 55 40** ou rased.sombernon@ac-dijon.fr

*Référente A.S.H (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) :

Mme Natacha PALLIER est la personne référente pour la scolarisation des enfants porteurs d'un handicap.

Contact : ce.referentash21-ash3@ac-dijon.fr

5- Activités des classes et de l'école.

EPS : Pas assez d'espace d'évolution à utiliser.

La cour est petite, encombrée par les barrières, la salle de motricité est inadaptée aux « grands » et la salle des fêtes est monopolisée par le collège.

Une avancée cette année, le mardi après-midi a été laissé à notre disposition par le collège pour le plateau, le gymnase ou la salle des fêtes....mais selon un planning où le collège reste prioritaire.

Et mauvaise surprise : une convention pour la mise à disposition du gymnase du collège (fastidieux) et la demande du paiement de son utilisation (10 €/h)

M Roignot nous indique qu'il a exprimé son indignation devant cette situation, il est dans l'attente d'une réponse du conseiller départemental de la circonscription sur cette affaire. Pour le moment, pas de salle couverte à notre disposition.

- **Cycle natation.** Un cycle est en cours à la piscine de Chenôve. 8 séances les lundis matins depuis 13/09 jusqu'au 15/11 pour les classes de CM1 et CM2. C'est une activité obligatoire qui est intégralement financé par le SIVOS.

Encadrement par 2 enseignants et deux MNS sans mélange des niveaux de classes.

L'organisation est maintenant bien rodée : séparation des deux classes dans le bus, 4 groupes dans les vestiaires (séparations des niveaux de classes filles et garçons), port du masque pour les adultes. Merci aux parents qui nous ont accompagnés.

Les deux enseignants responsables des classes avaient leur pass sanitaires valides ce qui a permis la tenu de ce cycle.

Cette obligation a concerné également les accompagnateurs car le centre nautique accueille du public.

- **Bibliothèque.** Les passages des classes à la bibliothèque reprennent selon un calendrier établi.

- **École et cinéma** pour les classes de CP / CP-CE1 / CE1-CE2 : 3 séances tout au long de l'année.

La 1^{ère} séance est prévue le vendredi 19/11 avec le masque dans la salle.

- **Journée de la laïcité** : La journée de la laïcité aura lieu le 9 décembre 2021.

Toutes les écoles sont invitées à mener des actions dans les classes.

- **Spectacle Noël.** Reprise d'une idée qui était apparue l'an dernier : renouveler l'offre avec un spectacle de théâtre, à la place de la traditionnelle séance de cinéma, qui pourrait être programmé en janvier en fonction du contexte et de la disponibilité de la salle de la Brenne.

- **Carnaval** : programmation à définir selon le contexte sanitaire et les contraintes du moment

- **Prévention routière** : L'effectif des CM2 a été fourni à cette association. En attente d'une date.

- L'effectif a également été fourni à la gendarmerie pour **le permis piéton et le permis internet**, deux actions qui devraient reprendre cette année scolaire.

- Le maître des CM2 essaiera de mettre en place un nouveau dispositif Savoir Rouler A Vélo, SRAV. Qui combine de la prévention routière (vu précédemment), de la connaissance « technique » de l'engin, de la pratique en plateau et lors de déplacement plus longs.

- Les CM2 participent à la « classe robot » initié par Canopé en relation avec l'animateur informatique (TICE) de la circonscription. 5 des boîtes de Lego Wedo ont été prêté à la classe avec des tablettes.

Il y a un travail technique de construction de petits robots qu'il faut ensuite animer grâce à un logiciel sur la tablette.

C'est une première approche de l'activité de codage qui est inscrit dans les programmes.

Deux projets de constructions et d'animations seront proposés aux élèves pour valider cette activité.

- Activité voile : Elle ne concernera que les CM2 du 20 au 24 juin. Cette activité voile devient difficile à organiser, les écoles se font « la guerre » pour obtenir les créneaux les plus favorables.
- Sortie de fin d'année pour les classes : Trop tôt pour faire des prévisions.
- La classe des CM1 participera les 19 et 20 mai, aux jeux olympiques de Médiolanum à Mâlain proposés par la CCOM Rencontre inter classes avec du sport et des activités culturelles.
- La classe des CE2, Mme DECARIS, se sont positionné pour le projet de circonscription « art hebdo » Il s'agit de découvrir 6 œuvres de types très divers : musique, littérature, peinture. Après la découverte de l'œuvre proposée des activités en rapport avec celle-ci sont à conduire
- Kermesse des écoles : Le principe de sa réalisation est acté, une date doit être choisie très rapidement. Son organisation est en attente et en réflexion avec la nouvelle association de parents d'élèves APEL.

6- Coopérative scolaire :

La coopérative sert à financer à la fois les différentes sorties (spectacles, activités de fin d'année, les transports...etc.) mais aussi à financer l'achat du petit matériel pour les activités des classes (Fêtes des mères et pères)

La mandataire de la coopérative, Mme DECARIS, nous communique le « compte-rendu financier » de l'année scolaire précédente qui fait apparaître un déficit de 2 747,57 €.



OCCE de Côte-d'Or Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2020 - 2021



Coopérative Scolaire de l'École Élémentaire, à SOMBERNON (21 540), 1 bis, rue Ferdinand Mercusot
(0211259E)

Compte : Crédit Mutuel Enseignants 00020639501 - Dijon Valmy

Mandataire : Stéphanie DECARIS. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2020 au 31.08.2021					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	2 005,02	7070 0008	Ventes d'objets	2 403,00
6168 1008	Assurances	387,45	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	5 624,00	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	1 670,00
6270 0008	Frais bancaires	9,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 21	0,00	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	77,70	7562 0008	Participations des familles	1 282,60
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		8 103,17	Total des produits (B) :		5 355,60
Résultat de l'année 2020 - 2021 (B-A) (+/-) : -2 747,57					
Bilan simplifié au 31 Août 2021					
<u>ACTIF</u>			<u>PASSIF</u>		
<small>Soldes des comptes au 31/08/2021</small>					
512	Banque(1)	13 111,60	110	Report à nouveau au 1.09.2020 :	15 859,17
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	<small>Égal à l'actif - passif au 31.08.2020</small>		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2021 :		
5..	Autre compte	0,00	-2 747,57		
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :		0,00
Total de l'actif :		13 111,60	Total du passif :		13 111,60

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

Aucune participation n'a été demandée aux familles l'année dernière en raison du contexte sanitaire et aucune action de vente n'a pu avoir lieu, mise à part celle des photos qui a eut un beau succès grâce aux photos individuelles ou de fratrie. La coopérative a réglé l'ensemble des sorties.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement les différents contributeurs (mairies, SIVOS, parents) pour ces subventions/dons.

Après avis du conseil d'école, les montants de la cotisation au titre de l'année scolaire 2021-2022 se déclinent de la manière suivante : 10 € pour un enfant, 18 € pour deux enfants et 25 € pour 3 enfants uniquement scolarisés en élémentaire. L'appel à cotisations sera fait dans les cahiers de liaison rapidement.

7- Sécurité de l'école.

La posture « Vigipirate urgence attentat » est toujours en vigueur avec la présence d'enseignants aux lieux d'entrées et fermeture effective des accès avec « filtrage » des entrées par visiophone. Le périmètre est maintenant totalement clos, serrure fermée face aux personnes ayant la volonté de pénétrer dans son enceinte par la fermeture effective de tous les points d'accès.

Pharmacie : on remercie le Sivos pour les achats effectués : une trousse par classe à été constituée pour le quotidien et les sorties. La trousse nécessaires pour le « PPMS confinement école » en salle de motricité est en cours de constitution (secours, eau, sucre, savon.....)

Sécurité-incendie : un exercice « incendie » a eu lieu le 30 septembre.

Il s'est correctement déroulé mis à part l'observation d'un délai qui paraît long entre le déclenchement sur un boîtier et l'émission du signal. Edit : l'action du signal est pondérée d'une minute, c'est un réglage par défaut.

PPMS intrusion : exercice intrusion du 15 octobre.

Les chemins de fuites sont maintenant bien établis. Une alarme sonore différenciée commune au bâtiment entier « évacuation ou confinement » (voix parlante), a été mise en place cet été.

Le signal est croisé avec la maternelle selon le lieu de l'identification de l'intrus.

Si confinement en maternelle → évacuation en élémentaire. Si confinement en élémentaire. → évacuation en maternelle
C'est cette seconde disposition qui avait été retenue pour cet exercice.

Malheureusement il est apparu que des boîtiers en élémentaire ne fonctionnaient pas !

La voix qui annonce le message doit être augmentée (peu audible porte fermée) et il nous faut soit occulter définitivement soit trouver un système pour couvrir les hublots des portes des classes.

Lors du prochain exercice intrusion, nous testerons à nouveau les chemins de fuite de l'élémentaire.

8- Le périscolaire.

La fréquence est élevée : 85 enfants accueillis chaque midi. Pour satisfaire aux exigences du protocole sanitaire et accueillir plus d'enfants dans les locaux de l'école, 3 classes vont à la salle de la Brenne.

Projet pédagogique : lutte contre le gaspillage alimentaire avec la pesée des rebuts des repas ; la cohésion et l'entraide entre enfant ; la découverte du patrimoine local.

9- Fonctionnement de l'école : travaux, entretien, usage des locaux.

L'école remercie le SIVOS pour les crédits de fonctionnement (fournitures de rentrée « consommables ») versés (52 € par enfant/an) et les crédits d'investissement (mobiliers, équipement informatique... en fonction des demandes des enseignants.), tous deux sur une année civile.

Pour les achats d'investissements nous avons composé avec la maternelle ; les achats ont porté sur les tables simples réglables avec des chaises que nous pensons plus solides. Cela remplace les tables doubles avec assises attachées.

Un peu de matériel d'EPS a été acheté, peu en rapport avec nos importants besoins de renouvellement.

Des achats communs : des grandes tables et des chaises pour la salle informatique. (Réunion et activités)

Quelques petits travaux ont été réalisés : montage des tables nouvelles et évacuation des anciennes, réparation des chants des tables et des chaises. La clé de la serrure du portail gris coté mairie a été retrouvée et « l'enceinte » de l'école est maintenant fermée. Mauvaise surprise du début d'année avec le vidéoprojecteur des CP qui tombe en panne.

Les travaux des salles du périscolaire.

L'espace que nous appelons « préau » est en réalité un espace pour l'implantation de salles pour le périscolaire qui n'avaient pas été terminées, finalisées, lors des travaux d'extension précédents. Cette surface va être reprise pour améliorer l'accueil des enfants à midi et le soir.

L'école élémentaire perd un espace couvert et des nouvelles toilettes seront structurées sur un côté ; accessible depuis la cour et les salles. L'espace entre l'escalier et le bâtiment sera également « comblé » pour une salle d'activité.

Dans les discussions avec la CCOM, l'école a précisé qu'un préau était indispensable et il sera construit sur toute la longueur de l'espace en herbe qui disparaîtra et débordera un peu sur la cour en largeur.

Le début des travaux est prévu début mars 2022 pour une durée de 10 mois.

10- Questions diverses.

L'ensemble des parents n'a pas transmis de questions aux déléguées présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion le vendredi 11 février 2022

Signé GEOFFRAY Luc

Président du Conseil d'École Élémentaire.

L. GEOFFRAY

Ecole élémentaire de Sombornon
Rue Ferdinand Mercuzot
21540 SOMBERNON
Tél : 03.80.33.30.26